

Distribution de masques

point de situation au 29 /04/2020

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19 et du début de déconfinement prévu le 11 mai, des masques dits « grand public » seront gratuitement mis à disposition des citoyens, dans la limite des stocks disponibles. Ils ont été commandés par le Conseil Départemental de la Vendée en accompagnement des décisions gouvernementales et en appui des initiatives personnelles, collectives et professionnelles. Ils seront répartis par la Communauté de Communes et distribués par la Ville.

LIVRAISON

Tout est fait par le Département et la Communauté de Communes pour qu'une 1^{ère} partie de la livraison ait lieu avant le 11 mai mais cela n'est pas garanti, en raison de l'afflux des commandes et des questions logistiques. La distribution se fera au fur et à mesure des semaines à venir. Aussi, la Ville de Saint-Jean-de-Monts vous communiquera les dates en temps réel ainsi que les modalités pratiques (lieu, justificatifs à produire, etc.) pour la mise à disposition des masques.

À ce titre, la Commune a créé une plateforme SMS pour vous transmettre des informations utiles sur ce sujet et d'autres. N'hésitez pas à vous inscrire : <https://saintjeandemonts.alertecitoyens.com/>

Selon la récurrence de vos activités sociales, du lavage et de la détérioration progressive de vos masques, il vous en faudra plusieurs. Il vous est donc conseillé d'en acquérir en complément, auprès d'entreprises et de collectifs ou bien par une fabrication personnelle (cf. contacts et tutoriels ci-dessous).

Attention : pour lutter contre la propagation du virus, le port du masque doit être un moyen qui s'ajoute aux mesures de distanciation sociale et des



Le port du masque doit être un moyen qui s'ajoute aux mesures de distanciation sociale et des gestes barrières.

gestes barrières.

METTRE SON MASQUE ET L'ENTREtenir

Un masque, qu'il soit FFP2, chirurgical, alternatif ou fait maison avec du tissu, nécessite une grande précaution d'utilisation.

Suivez ci-dessous les conseils du CHU de Nantes :

<https://youtu.be/o-DPOiBA1o>

Un masque souillé doit être lavé en machine à 60 degrés, au minimum pendant 30 minutes. Le séchage doit en outre être particulièrement soigné. «Les masques doivent être séchés complètement, voire «sur-séchés» moins de deux heures après le lavage.», conseille l'Afnor.

Retrouvez tous les conseils de l'Afnor en cliquant sur le lien suivant : <https://masques-barrieres.afnor.org/>

ACHATS AUPRÈS D'UN COLLECTIF

Un collectif de 4 entreprises montoises fabrique des masques en tissu lavable et réutilisable : Ricolleau Déguisements, Aigredoux, Laurence Groyer à Saint-Jean-de-Monts et Un Fil à la mer à Notre-Dame-de-Monts.

- Tarif unique pour les professionnels : Contactez Aigredoux : Amaury

Pérocheau au 02 28 11 01 01 – amaury@aigredoux.fr.

- Tarifs particuliers : à voir directement auprès des entreprises :
- Un Fil à la mer – Lorthioy Sophie 0628511546 - sophie.lorthioy@gmail.com
- Ricolleau Déguisement Ricolleau Marie-Gabrielle 0683489276 - ricolleaudeguisements@orange.fr

RÉALISATION PAR SOI-MÊME

Chacun peut réaliser son propre masque en tissu, en complément de ceux commandés par le Département de la Vendée.

Voici des tutoriels conseillés par l'Afnor pour réaliser des masques soi-même :

<https://bit.ly/TutoAtelierdelacreation>

<https://bit.ly/TutoAtelierdesgourdes>

<https://bit.ly/TutoBibicraft>

<https://youtu.be/OM3TFAU7ljU>

Les tutoriels constituent des outils à l'attention des particuliers. Leur fabrication et leur utilisation n'engagent pas la responsabilité de la Ville de Saint-Jean-de-Monts.